

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ZAESSINGUE
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

Sur invitation du Maire Roger ZINNIGER en date du 1^{er} décembre 2025, le Conseil Municipal s'est réuni le 8 décembre 2025 à 19 H 30 à la mairie de Zaessingue.

Présents : Roger ZINNIGER, Jean-Marc FREY, Pascal NAAS, Laurence GUERRA, Philippe NAAS, Thierry, KIEN, Nathalie BREI, Valérie KELLER, Emmanuel WILHELM

Excusées : Noémie WINDENBERGER, Béatrice PINA.

Ordre du jour :

- 1 - Adoption du compte-rendu de la séance du 22 septembre 2025
- 2 - Territoires d'énergie Alsace : nouveaux statuts
- 3 - Collecte et valorisation des certificats d'économie d'énergie : convention de partenariat
- 4 - Travaux d'isolation extérieur de la mairie : le point sur l'avancement
- 5 - Divers

**POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU 22 SEPTEMBRE 2025**

Le procès-verbal a été transmis aux Conseillers. Il est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité. M. Philippe NAAS est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

POINT 2 - TERRITOIRES D'ENERGIE ALSACE : NOUVEAUX STATUTS

Vu les articles L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux suivants :

- Arrêté préfectoral n°973051 du 19 décembre 1997, portant création du Syndicat départemental d'Electricité du Haut-Rhin et les statuts annexés.
- Arrêté préfectoral n°992887 du 12 novembre 1999, portant modification du périmètre par adhésion des communes de Courtavon, Geispitzen, Grentzingen et Réguisheim au 1^{er} janvier 2000.
- Arrêté préfectoral n°003205 du 6 novembre 2000, portant modification de la dénomination du Syndicat et des statuts pour l'extension à la compétence gaz.
- Arrêté préfectoral n°2008-352-5 du 17 décembre 2008 portant adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat le 1^{er} janvier 2009.
- Arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2015, portant adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat le 1^{er} janvier 2016.
- Arrêté inter-préfectoral du 30 juin 2016, portant adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au Syndicat le 1^{er} juillet 2016 et modifiant la dénomination du Syndicat en Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- Arrêté inter-préfectoral du 12 décembre 2017, portant adhésion de la Ville de Héisingue le 1^{er} janvier 2018.
- Arrêté inter-préfectoral du 12 novembre 2019, portant modification des statuts modifiés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- Arrêté inter-préfectoral du 23 mars 2022, portant modification des statuts et modifiant la dénomination du Syndicat en Territoire d'Energie Alsace.
- Arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 2023 portant adhésion de la communauté de communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Wittenheim le 1^{er} janvier 2024.

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025/34 du 23 septembre 2025 approuvant le projet de nouveaux statuts et sollicitant l'avis des membres en application de l'article L. 5211-20 du CGCT ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts de Territoire d'Energie d'Alsace ;

Considérant la volonté de TEA de renforcer son action au profit de ses membres, notamment dans le domaine de la transition énergétique, et la nécessité de clarifier ses compétences et ses domaines d'intervention ;

Considérant la nécessité de modifier la gouvernance de TEA afin de tenir compte de l'évolution du nombre de ses membres, en augmentant le nombre de représentants à l'assemblée délibérante à 50 membres et en modifiant le mode de fonctionnement des suppléants

Le Maire propose au *Conseil municipal* d'approuver les nouveaux statuts révisés de Territoire d'Énergie d'Alsace.

Après en avoir délibéré, le *Conseil municipal* :

- Emet un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 23 septembre 2025 à **l'unanimité** ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts de Territoire d'Énergie d'Alsace.

POINT 3 - COLLECTE ET VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA 6EME PERIODE

Par délibération du 6 décembre 2021, le Conseil Municipal avait approuvé la signature d'une convention entre la commune et Saint-Louis Agglomération pour la valorisation des certificats d'économies d'énergies des communes-membres de Saint-Louis Agglomération jusqu'à la fin de la 5^e période de valorisation des CEE, soit le 31 décembre 2025.

Le Maire rappelle que ce dispositif a été mis en place par la loi POPE de 2005 et vise à obliger les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique) à réaliser des économies d'énergie en entreprenant différentes actions auprès des consommateurs, dont les collectivités territoriales. Ce dispositif offre donc un levier financier pour elles.

Il est à présent proposé d'établir une nouvelle convention de partenariat pour la durée de la 6^{ème} période des CEE (du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030). Cette dernière précise dans son article 5 que Saint-Louis Agglomération reversera aux communes 70 % du produit de la vente des certificats concernant les opérations qu'elles réaliseront.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

- APPROUVE la convention entre Saint-Louis Agglomération et la commune pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur son patrimoine ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention de partenariat proposée par Saint-Louis Agglomération pour la valorisation des certificats d'économies d'énergies des communes-membres de Saint-Louis Agglomération jusqu'à la fin de la 6^e période de valorisation des CEE, soit le 31 décembre 2030 ;
- AUTORISE ainsi la commune à confier à Saint-Louis Agglomération le mandat pour :
 - o procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National des CEE, et à la revente des CEE auprès d'obligés, directement ou par le biais d'un prestataire ;
 - o signer, dans le cadre du dispositif des CEE, des accords avec des Obligés permettant la valorisation de travaux d'économie d'énergie à venir et justifiant du rôle actif, incitatif et antérieur de l'Obligé
- AUTORISE ainsi le transfert à Saint-Louis Agglomération des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie sur son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces CEE ;
- PREND ACTE que les opérations confiées à Saint-Louis Agglomération ne pourront être valorisées que dans la mesure où les justificatifs de réalisation seront produits et transmis par la commune en bonne et due forme et dans les délais impartis ;
- AUTORISE le Maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles à Saint-Louis Agglomération qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la commune

POINT 4 - TRAVAUX D'ISOLATION EXTERIEUR DE LA MAIRIE : LE POINT SUR L'AVANCEMENT

Les travaux d'isolation des façades de la mairie ont commencé en juillet 2025. A ce jour, le crépis est terminé sur l'ensemble du bâtiment, les fenêtres de l'annexe sanitaire sont peintes.

Le chantier a connu quelques péripéties, avec notamment des infiltrations d'eau depuis le toit plat de l'annexe. La membrane d'isolation a été percée à différents endroits à cause de l'échafaudage. Tout ceci a retardé les travaux. La déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance.

Aujourd'hui, le sous-bassement est tracé, reste le socle en-dessous à mettre en peinture. Les fenêtres et les portes de l'annexe ont été peint en blanc pour harmoniser avec les autres menuiseries. Il manque aussi le blason de la commune au-dessus de la porte d'entrée principale ainsi que le mot « mairie » et le nettoyage complet du chantier.

La collectivité mettra en place un nouvel éclairage qui mettra le bâtiment en valeur, le bouton d'alarme incendie, les boîtes aux lettres et la mise en peinture de la rambarde à l'arrière du bâtiment. Enfin, il y a un petit prolongement de gouttière à réaliser sur la façade de la rue de Magstatt. L'échafaudage sera normalement enlevé avant les fêtes.

POINT 5 - DIVERS

5.1 Don à la commune

Monsieur le Maire informe les membres que la commune a réceptionné un don de 500 € de la part de M. et Mme Guy RISSER. Le Conseil Municipal en prend acte et les remercie chaleureusement.

5.2 Lotissement Helsinger

A l'exception des cinq terrains réservés, l'ensemble des lots du nouveau lotissement font l'objet désormais d'un permis de construire. La voirie du lotissement rentrera bientôt dans le domaine public.

5.3 Enrobé rue de Franken

Devant le mauvais état des enrobés de la rue de Franken, Emmanuel Wilhelm, agent des routes de la CEA, explique que la solution réside dans le goudronnage et le gravillonnage de la chaussée. Cela aura un coût, certes, mais ce coût sera moindre par rapport à la réfection totale des enrobés de toute la rue, à laquelle la commune n'échappera pas dans quelques années. Le Conseil en prend acte.

Le Maire :
Roger ZINNIGER

Séance levée à 20 H 30

